

Secretariat

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de ROYAN

Séance du 17 février 1965

OBJET :

Convention d'études
pour l'aménagement
de la ZAC
avance de 97 500F
65020

Le dix sept février mil neuf cent soixante cinq, à 18 h 30
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur
Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 février
1965.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, PATRAS, ROULANDIEREUX, BREHUSSEAU,
LANOUE, MOUCHOT, POUJOT, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT,
FONTANILLE, REIX, STOCHEBER, GACHET, NARTEAU, BUJARD.

REPRESENTES : M. GALLARD par M. BUJARD
M. BOUMET par M. PATRAS
M. LARUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code
Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. BUJARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le plan directeur d'urbanisme approuvé par le Conseil
Municipal prévoit dans la partie Nord-Est de la ville une
localisation réservée a priori à l'implantation d'une zone
industrielle dont la dénomination exacte, compte tenu de la
vocation de la ville est "Zone d'activités Economiques complé-
mentaires" (ZAC).

La création d'une telle zone a fait l'objet d'études préa-
lables portant à la fois sur les plans économique, urbanistique
et techniques afin de déterminer :

- si il était opportun d'envisager une telle création
- si le terrain choisi se prêtait à la réalisation des
constructions correspondantes.

SUPERFICIE . Les études porteront sur 30 hectares étant entendu
que l'on se limitera pour commencer à la réalisation d'une
première tranche opérationnelle de 10 hectares.

CONDITIONS FINANCIERES DE L'OPERATION : les notions de prix
de revient ne peuvent être déterminées avec certitude tant que

les études n'auront pu être menées à bonne fin. Cependant, les chiffres indicatifs qui suivent semblent pouvoir être avancés sans risque d'erreur grossière :

- Achat du terrain.....	1 F
- Etudes, mises en état, travaux....	
d'équipement.....	13 F

	14 F.

La dépense de 1 400 000 F pour une première tranche de 10 hectares serait équilibrée par la vente des terrains dont le prix au mètre carré serait déterminé en conséquence.

Il conviendrait de confier les études d'aménagement de cette zone industrielle à la Société d'Economie Mixte dite "SEMARROY" et de passer une convention dans ce but avec Mr le Président de cette Société.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Considérant que le regroupement d'une partie des activités artisanales qui se trouvent à l'étroit dans le centre de la Ville est souhaitable.

Considérant le nombre des candidatures qui se sont déjà manifestées au 31 Janvier 1965.

DECIDE :

- d'autoriser M. MATRAS, Premier Adjoint agissant au nom de la Ville de ROYAN à signer avec M. le Président de la Société d'Economie Mixte pour l'aménagement de la région de ROYAN (SEMARROY) la convention d'Etudes pour l'aménagement d'une zone d'activités économiques complémentaires dans la commune de ROYAN (Z.A.E.C.).
- d'accorder à la SEMARROY une avance de fonds remboursable limitée à 97 800 F montant du coût des études envisagés
- que le versement de cette avance s'effectuera suivant les conditions ci-après :
 - 10 % du montant total soit 9 780 F deux mois après l'approbation de la convention d'études
 - 20 % du montant total soit 19 560 F quatre mois après cette approbation
 - Le solde soit la somme de 68 460 F deux mois au plus tard après la remise du dossier d'études complet par la Société.
- que le montant de cette avance de 97 800 F figurera au Budget supplémentaire de l'exercice 1965 en "Section

d'investissement" chapitre 914 intitulé : Programme pour les autres tiers (sous chapitre 914-81 Rénovation urbaine)

- Dépenses article 2543 : avance à la SEMARROY
- REcettes article 2543 : remboursement des avances consenties à la SEMARROY.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM; les Membres présents.

[Faint, illegible text]

Le Maire = Lyckelush.

[Faint, illegible text]

Pour le Maire,
1^{er} Adjoint Délégué,

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]
ROYAN, le 14 Juin 1965



Pour le Député-Maire,
Adjoint Délégué :

[Handwritten signature]